



communiqué

N^o:
No.: 149

LE 4 NOVEMBRE 1983

RÉACTION CANADIENNE À LA DÉCISION FINALE DU DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DU COMMERCE RELATIVEMENT À L'ENQUÊTE ANTI-DUMPING SUR LES POMMES DE TERRE BLANCHES D'ORIGINE CANADIENNE

L'honorable Gerald Regan, ministre d'Etat (Commerce international), a exprimé sa déception au sujet de la décision finale du Département américain du Commerce selon laquelle les pommes de terre blanches rondes du Canada sont vendues à prix moindre que leur juste valeur marchande. Il a également indiqué qu'il était préoccupé des conséquences sur l'industrie canadienne.

Le ministre Regan a, cependant, insisté sur le fait que cette décision ne constituait pas la fin de l'enquête. La Commission américaine du commerce international (U.S. I.T.C.) a jusqu'au 19 décembre pour rendre sa décision finale pour déterminer si les importations canadiennes portent préjudice à l'industrie américaine de la pomme de terre. Une décision à l'effet qu'il n'y a pas de préjudice aurait pour effet de faire abandonner le cas. Le ministre Regan a affirmé que l'on pourrait prouver que les pommes de terre canadiennes ne portent pas préjudice à l'industrie américaine.

Le Ministre a insisté en disant qu'il suivait de près cette enquête pour s'assurer qu'elle était menée en conformité des obligations internationales des Etats-Unis.

.../2